



Envoyé en préfecture le 13/12/2021

Reçu en préfecture le 13/12/2021

Affiché le 13/12/2021

ID : 063-200071199-20211207-CCPL_2021_162-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	31 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : **30 novembre 2021**

Date d'affichage : **30 novembre 2021**

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Limons.

Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Patrick LAURENT (suppléant de Brigitte BILLEBAUD), Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Rémy PETOTON, Claude RAYNAUD, Jérôme TARAGNAT (suppléant de Stéphane CHABANON), Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER
Dominique TIXIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS

Absents représentés :

Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, David DESPAX,

Absents :

Catherine CUZIN, Roland GENESTIER, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pierre LYAN, Laurent PLANCHE, Yves RAILLERE

Secrétaire de séance : Matéo MOREL

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-162 : **ADOPTION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)**

Rapporteur : Claude RAYNAUD

En mai 2020, Plaine Limagne s'est engagée avec l'Etat dans l'élaboration d'un contrat de relance et de transition écologique pour son territoire. Cet outil de contractualisation fixe un cadre pour l'attribution des aides financières de l'Etat et détermine les axes d'actions prioritaires sur le territoire.

Ce contrat est signé pour 5 ans (2021-2026) et s'articule avec les autres outils contractuels déjà existants (CTDD, CAR, CTG, PVD, Territoires d'industrie...).

Ce contrat se structure autour des 4 grandes thématiques de travail portées par la communauté de communes Plaine Limagne et les 25 communes qui la composent :

- *Préservation de la nature et des paysages*
- *Soutien à l'économie et digitalisation*
- *Maintien des services de proximité*
- *Amélioration du cadre de vie*

Le CRTE permettra de catalyser les différentes sources de financement public pour répondre aux enjeux plus conjoncturels auxquels devra répondre le territoire d'ici 2026.

→ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

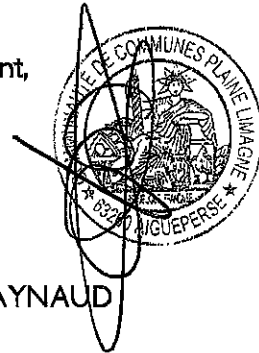
- **d'autoriser le président à signer le contrat de relance et de transition écologique de Plaine Limagne et les avenants y afférent.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le président,



Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 13/12/2021

Le président,

